

DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° 2025/61

1.4 – Autres types de contrats

Approbation de l'offre de la SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE concernant le remplacement de la pompe bâche PAC au Gymnase Bernard BARUGOLA sur la Commune de Grans

Envoyé en préfecture le 01/09/2025

Reçu en préfecture le 01/09/2025

Publié le 02/09/2025

ID : 013-211300447-20250829-DEC_2025_61-AU



Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n°2022/71 du 4 avril 2022 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 90 000,00 euros HT (quatre-vingt-dix mille euros),

Considérant la nécessité pour la Commune de faire procéder au remplacement de la pompe bâche PAC au Gymnase Bernard BARUGOLA sur la Commune de Grans,

Vu la proposition n°DEV-AIX25000315 du 18/08/2025 de la SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE, enregistrée en Mairie le 29/082025 sous la référence n°2025-3021,

Considérant la décision municipale n° 2023/56 sur l'approbation d'une convention avec la SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE pour l'exploitation de stations de relevage, pompage et surpression sur la commune de Grans,

Considérant que l'offre de la SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE correspond au besoin de recourir à des prestations complémentaires en cas de nécessité réparation, exprimé par la Commune,

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver l'offre de la SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE, 78 Boulevard Lazer- CS 90321- 13395 MARSEILLE CEDEX 10, relative au remplacement de la pompe bâche PAC au Gymnase Bernard BARUGOLA sur la Commune de Grans pour un montant de 4 079.96 € HT (quatre mille soixante-dix-neuf euros et quatre-vingt-seize centimes hors taxes), soit 4 895.95 € TTC (quatre mille huit cent quatre-vingt-quinze euros et quatre-vingt-quinze centimes toutes taxes comprises).

Article 2 :

Le contrat est conclu à compter de sa notification jusqu'à l'achèvement des prestations.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, aux services techniques, au service Commande Publique et au service des Finances.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

Fait à GRANS, le 29 août 2025

Publié le 02/09/2025

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe
LEANDRI
Date : 01/09/2025
Qualité : SIGNATURE
DOCUMENTS ACTES



DEVIS

Devis n° : **DEV-AIX25000315**
 Date : 18/08/2025
 Date de validité : 18/09/2025
 Code client : V200014
 SIRET client : 21130044700011
 Référence : FG
 Affaire n° : AIX
 Personne à contacter : Monsieur CALLAMAND Port: 07.68.51.11.04
 Lieu de l'intervention : POMPAGE MARY ROSE/BACHE DU PARC
 Représentant : GWENAELE TITOUS - Signature Email: gwenaelle.titous@eauxdemarseille.fr

MAIRIE DE GRANS

 HOTEL DE VILLE
 BOULEVARD VICTOR JAUFFRET

 13450 GRANS
 France

Convention de prestations de services du 01/03/23 : Exploitation de stations de relevage et surpression sur la Commune de GRANS

Remplacement pompe bâche PAC

Article	Frais%	Rem%	Prix net	Quantité	Mt Net HT
PRD-00018 Prestation de services Fourniture et remplacement pompe Grundfos 2.2KW 2850 T 380 V	0,00	0,00	1 695,00	1,000 U	1 695,00
PRD-00018 Prestation de services Mise à disposition de matériel CATEC	0,00	0,00	500,00	1,000 U	500,00
PRD-00018 Prestation de services Coût horaire d'intervention d'un Technicien en heures ouvrées 24h (4h à 2 pour le démontage de la pompe, 8h à 2 pour la remise en place de la pompe) Tarif de base : 70.00€ HT/Heure Coefficient de révision 2025 : 1.071 Montant de la révision : 4.97€ Tarif 2025 actualisé : 74.97€ HT/Heure	0,00	0,00	74,97	24,000 U	1 799,28
DPL-00001 Déplacement Tarif de base : 80.00€ HT/Heure Coefficient de révision 2025 : 1.071 Montant de la révision : 5.68€ Tarif 2025 actualisé : 85.68€ HT/Heure	0,00	0,00	85,68	1,000 U	85,68

Total H.T. :	EUR	4 079,96
T.V.A. à 20% :	EUR	815,99
Total T.T.C. :	EUR	4 895,95



SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

78 BOULEVARD LAZER - CS 90321 - 13395 MARSEILLE CEDEX 10

Tél : 0491576176 / Fax : / email : diversification@eauxdemarseille.fr

S.A. AU CAPITAL DE 7 153 072 € - SIRET : 05780615000488 - APE3600Z - 057 806 150 RCS MARSEILLE - TVA : FR19057806150

DEVIS

Devis n° : **DEV-AIX25000315**
Date : 18/08/2025
Date de validité : 18/09/2025
Code client : V200014
SIRET client : 21130044700011
Référence : FG
Affaire n° : AIX
Personne à contacter : Monsieur CALLAMAND Port: 07.68.51.11.04
Lieu de l'intervention : POMPAGE MARY ROSE/BACHE DU PARC
Représentant : GWENAELE TITOUS - Signature Email: gwenaelle.titous@eauxdemarseille.fr
Devis n° : **DEV-AIX25000315**

MAIRIE DE GRANS
HOTEL DE VILLE
BOULEVARD VICTOR JAUFFRET
13450 GRANS
France

Cadre réservé au Client

Bon pour accord, le 02/09/2025
(Tampon et signature)

Le Maire, Philippe LEANDRI

Dûment habilité par décision n° 2025/61
du 29/08/2025

Pour la SEM, **GWENAELE TITOUS - Signat**

A Marseille, le 18/08/2025
(Signature)



SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE

78 BOULEVARD LAZER - CS 90321 - 13395 MARSEILLE CEDEX 10

Tél : 0491576176 / Fax : / email : diversification@eauxdemarseille.fr

S.A. AU CAPITAL DE 7 153 072 € - SIRET : 05780615000488 - APE3600Z - 057 806 150 RCS MARSEILLE - TVA : FR19057806150